

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

**On s'abonne :**

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Novembre 1873.

## LA PRESSE

ET LA PROROGATION DES POUVOIRS.

Le *Journal des Débats* avoue que la majorité obtenue par le gouvernement est « considérable, » et à cette épithète se borne tout son contingent d'appréciations.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* a trouvé le temps, malgré l'heure avancée de la nuit, d'appeler vidangeurs les conservateurs victorieux ; le mot n'est pas dans sa phrase, mais sa phrase embaume la chose :

« Il est une classe de conservateurs qui semblent avoir la spécialité des opérations nocturnes. »

Le *Siècle* proprement dit se venge de sa déconvenue sur le dos de l'appel au peuple, que les républicains ont si joliment lâché à l'heure du scrutin :

« Comment peut-on dire, en effet, à une assemblée où les partis se balancent à forces égales et qui est condamnée, par cela seul, à l'impuissance absolue : Faites un appel au peuple, posez lui trois questions : *république, monarchie ou empire*, et vous organiserez le gouvernement en faveur duquel le suffrage universel se sera prononcé. Comme si, par un de ces miracles qu'on improvise de nos jours, cette assemblée divisée allait se trouver unie au lendemain d'un plébiscite. »

**L'Opinion nationale :**

« La défaite est complète. »

**Le Gaulois :**

« Nous nous inclinons devant le vote de l'Assemblée, faisant les vœux les plus sincères pour que ces espérances ne se convertissent pas en illusions pures et pour que le pays retrouve quelques années d'un repos dont il a un si cruel besoin. »

« Dans la faible limite de notre influence, nous n'entraverons pas le succès de la lourde tâche dont M. le maréchal de Mac-Mahon a accepté le fardeau ; nous lui donnerons même notre concours, regrettant au fond de notre cœur que la majorité se soit prononcée comme elle l'a fait, mais acceptant l'autorité du fait accompli. »

Le *Constitutionnel* relève presque violemment M. Rouher du péché d'être allé plébisciter en compagnie des radicaux :

« M. Rouher a tout compromis ; grâce à lui, le parti bonapartiste se trouve disloqué »

« N'est-ce pas un triste spectacle que de voir un homme comme M. Rouher marcher de la main dans la main avec M. Naquet ! Cette association hybride a réagi jusque sur son talent. »

« Jamais le pays n'admettra que, pour quelque but que ce soit, les bonapartistes puissent pactiser avec les radicaux. »

« L'Assemblée ne l'a pas admis non plus. Aussi, quand est venu le moment du vote, l'appel au peuple a-t-il succombé sous une majorité que l'on pourrait presque dire insultante. »

« Ce vote équivaut pour M. Rouher à un glas funèbre. »

L'attaque est vive, comme on voit.

**Le Figaro :**

« La victoire de l'ordre, de la paix et de la stabilité est complète. »

La *République française* est sans doute d'avis que les mauvaises nouvelles se savent assez tôt. Elle seule, parmi les feuilles du matin, n'a pas fait mention du vote décisif et du résultat final qui a couronné la séance de nuit.

M. Paul de Cassagnac a trouvé un mot très-heureux pour caractériser le gouvernement actuel ; il l'appelle « le syndicat des intérêts honnêtes, » et lui promet son concours :

« Notre conviction est que le devoir impérieux de tous les conservateurs est de se grouper autour du gouvernement actuel et de l'aider loyalement, comme étant le syndicat de tous les intérêts honnêtes. »

Le *Bien public* se console en disant qu'il est des défaites qui sont préférables à certaines victoires, et rapprochent du but plutôt qu'elles n'en éloignent.

Partant de ce principe, l'organe officieux de M. Thiers s'évertue à démontrer que le pouvoir du maréchal n'est pas plus stable après qu'avant le vote du 20 novembre, et qu'il faudra bien en venir à la discussion des lois constitutionnelles, qui établiront définitivement la République.

La *Liberté* dit qu'un provisoire prétendu septennal a simplement succédé au provisoire indéfini. Elle espère que la vraie solution sortira forcément un jour de l'appel au peuple, auquel elle se rattache et qui, ajoute-t-elle, fera peu à peu son chemin dans le pays et dans la Chambre.

La *Patrie* n'a que des éloges pour la majorité de l'Assemblée, si attaquée, si décriée depuis quelque temps, et dont cependant le patriotisme et la vitalité sont tels qu'après tant et de si effroyables difficultés, elle se trouve solide, unie, puissante, quand il s'agit de dominer une crise nouvelle et de rendre de nouveaux services.

« Grâce à ce vote, dit-elle, et grâce à cette majorité vraiment imposante, qui donne au scrutin plus de poids et plus d'éclat qu'on n'avait osé l'espérer, et la France va pouvoir enfin serasseoir, se calmer et songer au lendemain. A partir d'aujourd'hui, nous pouvons travailler, nous pouvons commencer, en même temps que nous inspirons à l'étranger à la fois un respect et une confiance que depuis longtemps on nous marchandait, quand on ne nous les refusait pas complètement. »

La *Presse* exprime ainsi son jugement :

« La date du 19 novembre comptera parmi les plus rassurantes de notre histoire. »

« L'assaut donné au maréchal de Mac-Mahon par toutes les gauches coalisées a été repoussé. »

« *J'y suis et j'y resterai*, telle est désormais la devise glorieuse de celui à qui les représentants du pays ont confié de rechef la garde de la citadelle de l'ordre et du droit. »

« *J'y suis et j'y resterai* pour raffermir le courage de la France conservatrice, pour déconcerter l'audace de la révolution. »

« C'est là, en effet, le double caractère du grand vote qui a classé d'une façon définitive : »

« A droite les conservateurs sans acception d'origine, sans arrière-pensée, sans haine et sans rancune, n'ayant d'autre inspiration que leur patriotisme. »

« A gauche les révolutionnaires, leurs complices et leurs dupes, c'est-à-dire les violents, les habiles et les naïfs. »

L'*Ordre* ne contient encore aucune appréciation et se borne jusqu'à présent à publier le compte-rendu *in extenso* du discours de M. Rouher sur l'appel au peuple.

L'*Assemblée nationale* dit que le vote de cette nuit double la force morale du maréchal-président et de son nouveau ministère, mais qu'il leur impose en même temps le devoir de mieux rétablir en France l'ordre moral qu'il n'a été rétabli depuis le 24 mai. La défaite de la coalition révolutionnaire augmente ses rancunes, et il faut s'attendre de sa part à toutes sortes de manœuvres hostiles.

Il ne faut plus de ménagement pour les ennemis de l'ordre public. La composition du nouveau ministère, le recrutement de tous les fonctionnaires de l'ordre civil, militaire et judiciaire doivent être désormais inspirés par cette grande pensée de salut social.

L'*Union* est loin d'être satisfaite et résume son opinion en ces termes :

« Nous avons combattu cette prorogation, qui est contraire à nos principes et au vœu de la France, lasse de provisoire et d'expédients. »

« Le pays demande un régime définitif, il veut la république ou la monarchie. »

« La monarchie est écartée et la république n'est point faite. »

« Comme par le passé, nous réclamons, nous défendons la monarchie, et ne reconnaissons qu'à la république le droit de nous disputer la victoire. »

Le *Temps* avoue que son opinion a été battue hier au-delà de ce qu'on pouvait attendre ; mais il croit que la victoire n'a rien de décisif et développe la même thèse que le *Bien public*, à savoir, qu'il faudra bien en venir au vote des lois constitutionnelles, et que ce jour-là la république sera fondée. Il ajoute que la majorité d'hier est trop peu homogène pour ne pas se désagréger bientôt.

Le *Français* se réjouit naturellement d'une victoire à laquelle il a contribué avec tous les journaux conservateurs ; il ne s'arrête pas à rechercher comment elle a été obtenue, et donne les meilleurs conseils sur la manière d'en profiter :

« Au Parlement, abordons tout de suite les débats vraiment féconds. Organisons sans retard le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon en assurant autant que possible les conditions de liberté parlementaire et de stabilité dans le pouvoir exécutif qui, jusqu'à présent, n'ont semblé se réaliser pleinement qu'avec le mécanisme de la monarchie constitutionnelle. Puis, en même temps, faisons les lois de défense sociale qui sont nécessaires, non pour étouffer la liberté, comme le répètent calomnieusement nos adversaires, mais pour la sauver dans le présent et dans l'avenir, en en prévenant ces tentatives d'abdication qui sont toujours la conséquence fatale du désordre et de la licence. »

## Chronique générale.

Voici un excellent article que publie la *Gazette de Liège* sur notre situation :

Depuis peu, les choses vont vite en France, et malheureusement on ne peut pas dire qu'elles aillent bien.

M. Thiers, et par sa faute, assurément, est tombé.

Le comte de Chambord, grâce à l'intrigue, est écarté, sinon à jamais, du moins pour le moment.

Mac-Mahon, que l'on a trop fait parler, et maladroitemment parler, est nommé président pour sept ans, mais ébranlé : il a transigé !

Trois pouvoirs sont vaincus et la suite ne promet pas mieux. Au contraire.

Mac-Mahon vient de l'emporter avec une majorité plus ou moins forte. Et après ? restent à voter par l'Assemblée les lois dites constitutionnelles. Ces lois trahiront-elles des tendances républicaines ou auront-elles un sens monarchique ?

Il y a là cinquante batailles à livrer, batailles qui procureront chacune des soubresauts et des tiraillements douloureux à la France.

Ne serait-il pas merveilleux que toujours le gouvernement fût vainqueur ? Or, que le général éprouve une défaite, une seule, et le voilà qui tombe et disparaît comme M. Thiers, l'homme à jamais illustre.

Supposons pourtant l'impossible dans l'éparpillement des partis : le maréchal et son gouvernement plus ou moins républicain est toujours heureux.

Mais l'Assemblée actuelle ayant prétendument accompli son œuvre, doit se retirer et faire place à un autre, dont l'esprit, les nominations récentes le font présager, sera le contraire de celui de sa devancière. Partant, nouveaux déchirements, nouvelles luttes à outrance, et probablement une nouvelle constitution.

Regardons maintenant la république modérée qui commence aujourd'hui comme affermie. Elle aura bientôt pour adversaires constants d'abord les légitimistes, puis les bonapartistes. Mais que fera le centre droit ? Peut-on croire que celui à qui on viendra d'arracher le pouvoir deviendra un allié sur lequel on pourra compter ? Il conservera certainement des rancunes. D'ailleurs, il restera, au fond, partisan de la royauté.

Ce n'est pas tout. Quelle attitude prendront les 80 radicaux de la Chambre ?

La conduite de ces derniers, on l'a pu remarquer, a été d'une prudence étonnante, et pour cause, après la défaite des communards leurs alliés, et les souvenirs exécrables qu'ils ont laissés.

Une fois pourtant ils s'en sont départis, mais c'était pour conquérir tout-à-fait Paris, dans les élections, et cela en valait la peine.

Voyant donc que le vaisseau de l'Etat dérivait vers la République, grâce à de perfides timonniers, ils n'ont pas touché à la manœuvre.

Mais aujourd'hui qu'ils regardent la République comme assurée, ils apparaissent dans la personne de MM. Bertauld et Naquet. Sous peu ils en réclameront la direction. Qui pourra la leur contester ?

Nous avons vu une vingtaine de bonapartistes dominer la situation. Comment les 80 radicaux ne finiront-ils pas par devenir les maîtres ?

La boîte de la Pandore révolutionnaire reste ouverte, tout en sortira, nous le redoutons, jusqu'à la liquidation sociale : La France est de nouveau plongée dans 1789.

Le *Moniteur* annonce que le comte de



Chambord est en France depuis environ une semaine et qu'il séjourne dans le département de Seine-et-Oise, au château de Dampierre.

Nous avons des raisons de croire que le *Moniteur* est mal informé.

\*\*\*

Depuis plus de huit jours, on fait régulièrement de quotidiennes arrestations de communards. Le service de sûreté procède chaque jour à de nouvelles découvertes qui amènent les plus curieuses révélations.

\*\*\*

Il n'y aura pas d'Opéra cet hiver, quoi qu'on en ait dit. On attendra l'achèvement du monument de M. Garnier, qui sera inauguré le 4<sup>e</sup> décembre 1874.

Afin de ne pas laisser les chœurs et l'orchestre, qu'on a eu tant de peine à former, se disséminer, on donnera une série de concerts.

\*\*\*

Comme les hommes durent peu en temps de révolution !

Il y a un an, M. Jules Grévy, président de l'Assemblée nationale, était un personnage. L'attitude honorable qu'il avait su garder lors de la chute de l'Empire avait fait de lui une figure historique. Un jour, il est descendu de son fauteuil ; il a donné la main aux hommes du 4 septembre, et, à dater de ce moment-là, il a eu beau faire, il a eu beau dire ; il n'a plus rien été qu'un avocat comme un autre.

Politique et philosophie mêlées, comme dirait Victor Hugo.

\*\*\*

#### LE COMLOT DE LYON.

L'instruction du complot de Lyon s'instruit activement. Il y a, dit la *Décentralisation*, une masse énorme de documents à dépouiller.

Le principal accusé, nommé Camet, est, d'après le *Courrier*, un ancien déserteur, déjà compromis dans le complot de Narbonne, et qui, selon la *Décentralisation*, « fournissait à la *Ligue méridionale* les livres immondes, les écrits incendiaires que l'*Internationale* et les réfugiés de la Commune font imprimer à Genève et distribuer dans toute la France par des mains sûres et amies. »

La *Solidarité révolutionnaire*, journal fondé par le Comité de propagande révolutionnaire socialiste de la France méridionale, et « distribué sûrement » au moyen des « relations assurées avec la France méridionale, » indique suffisamment sur les doctrines que le Comité d'action révolutionnaire des Travailleurs voulait faire triompher à Lyon.

Cette feuille, dans son numéro du 4 avril dernier, daté de Bayonne et revêtu de la signature de Camet, rappelle la déclaration de Bakounine à l'*Internationale* : « La richesse sociale acquise, le capital accumulé sont inaliénables et intransmissibles par voie d'hérédité, » formulait elle-même un des articles de son programme en ces termes simples :

« Nous combattons la PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE. »

Elle disait encore :

« Considérant que l'organisation d'un pouvoir quelconque est un obstacle à l'émancipation libre des travailleurs, nous nous placerons sur le terrain de l'AN-ARCHIE. »

Conformément à ces principes, le comité d'action révolutionnaire de Lyon, après avoir proclamé Lyon commune libre et autonome, déclaré la dissolution de toute la police et confié la surveillance publique à la vigilance de chaque citoyen, se proposait d'édicter :

L'abolition des codes, lois et décrets existants, et aussi l'abolition de la magistrature, remplacée par un tribunal populaire ;

L'abolition des impôts directs ou indirects et leur remplacement par une taxe sur la fortune et la propriété ;

L'abolition de tous les cultes publics et la séquestration de leurs biens au profit de la commune ;

L'abolition également de l'armée permanente.

En prévision des agressions des puissances monarchiques, le comité se proposait encore de convoquer un congrès des communes fédérées pour former entre elles un pacte de défense mutuelle et statuer sur l'armement des populations.

La *Décentralisation* ajoute que l'interrogatoire des accusés nécessite des précautions particulières au point de vue de la sécurité du juge d'instruction.

## PROCÈS

DE

### M. LE MARÉCHAL BAZAINE

Audience du 21 novembre.

Après une suspension de 20 minutes, la séance est reprise à 3 heures 1/4.

Garrigues, anciennement loueur de voitures à Metz. — Vers la fin de septembre 1870, le témoin fut engagé à raison de 25 fr. par jour pour conduire des parlementaires. Il fut adressé au commandant Arnous-Rivière. Son service a commencé vers le 25 septembre. Dans les 36 jours de son service, il a conduit une douzaine de parlementaires, presque toujours le même ; c'était un capitaine de dragons prussiens.

En vertu du pouvoir discrétionnaire du président, lecture est donnée de deux dépositions : l'une de Sophie Brou, de Lunéville. Le témoin eut une conversation avec un officier prussien, qui lui dit : Nous serons à Paris le 18 octobre avec Bazaine. — Comment ! avec Bazaine, répondit le témoin ! — Oui ! Bazaine est un traître...

L'officier prussien, un lieutenant, ajouta : Bazaine, Napoléon et les autres généraux français devraient être fusillés.

La seconde déposition confirme cette conversation.

Le maréchal Bazaine, après lecture de ces dépositions, déclare qu'il n'a rien à répondre à de pareilles choses.

M. Bompard, député, maire de Bar-le-Duc. — Le témoin a vu M. Régnier à son retour de Metz, le 26 octobre. Régnier lui demanda les moyens de se faire transporter au quartier général. Sur son refus, il présenta successivement un laissez-passer de M. de Bismark, puis une pièce signée du maréchal Bazaine, enfin une photographie du château de Wilhemshöhe signée de l'empereur.

M. Bompard, malgré tout, lui refusa net de l'aider dans sa mission. Régnier lui fit l'effet d'un intrigant, d'un fou.

Parlant ensuite de quelques conversations qu'il eut avec des officiers prussiens, M. Bompard déclare que l'opinion de ceux-ci sur le maréchal Bazaine était des plus mauvaises, et que plusieurs d'entre eux avancèrent même que Bazaine pourrait être acheté avec des millions. M. Bompard ajoute qu'il protesta contre de pareilles imputations.

M. le maréchal Bazaine paraît très-ému et il proteste contre la déposition du témoin.

M. le président lui fait signe de se calmer.

M. Jules Favre, député de la Seine. — J'ai eu une première entrevue à Ferrières avec M. de Bismark le 18 octobre. Le lendemain 19, j'eus une seconde entrevue avec M. de Bismark et, avant toute conversation, le chancelier me fit passer une photographie signée de l'impératrice Eugénie. Il ajouta que cette photographie lui avait été présentée comme passeport par un individu chargé de négocier avec lui. M. de Bismark ajouta que cet émissaire ne lui avait pas paru très-sérieux et qu'il l'avait même éconduit comme un homme sans conséquence, comme un importun.

M. Jules Favre demande à ajouter un mot.

Dans ses entrevues de Ferrières, il fut plusieurs fois question de l'état de la France et des diverses places assiégées.

M. de Bismark, à cette occasion, demanda au témoin : « Êtes-vous bien sûr de l'obéissance de M. le maréchal Bazaine ? » Je répondis à M. de Bismark que j'avais confiance en M. le maréchal Bazaine et que je ne croyais pas qu'en face de l'ennemi un général français pût trahir ses devoirs. Et M. de Bismark me répondit :

« Vous avez tort, j'ai des raisons de croire que le maréchal Bazaine ne vous appartient plus ! » Cette réponse excita une vive émotion dans l'auditoire. Revenant un jour, au mois de mars 1871, sur l'incident Régnier dans une conversation qu'il eut avec M. de Bismark, M. Jules Favre ajoute : Je dis à M. de Bismark : En me présentant M. Régnier comme un émissaire sans conséquence vous m'avez trompé, c'était votre agent et un agent important. M. de Bismark me répondit d'une manière évasive, et se défendit mollement de cette imputation. Après cette déposition, le gouvernement requiert contre le sieur Régnier, témoin défaillant, à 100 fr. d'amende. Le conseil, en vertu des art. 123, 126 et 128 du code militaire, prononce la peine demandée.

M. le commissaire du gouvernement formule ensuite en vertu des articles 205 et 207 du code militaire ses réserves en ce qui concerne les poursuites à exercer ultérieurement contre le sieur Régnier, prévenu d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi. Le conseil donne à M. le commissaire du gouvernement acte de ses réserves.

M. Combier, ingénieur et député de l'Ardèche, donne au conseil quelques détails sur la réparation du pont de Longeville dont il fut chargé.

M. le général Le Flô entre dans quelques explications relatives aux émissaires qu'il essaya, en qualité de ministre de la guerre, de faire parvenir à Metz.

Un des émissaires emporta deux lettres : une émanant du témoin, pour le maréchal Bazaine, une seconde, de M<sup>me</sup> la marquise Bazaine. Et M. le général Le Flô ajouta : Le maréchal ayant reçu celle de M<sup>me</sup> la marquise, il me semble impossible qu'il n'ait pas reçu la mienne puisqu'elles ont été emportées par le même émissaire.

M. le maréchal Bazaine déclare qu'il n'a reçu aucune lettre de la marquise.

A ce moment nous reçûmes de M. Tissot, ambassadeur de France à Londres, une dépêche qui ne nous laissait aucun doute sur les agissements du maréchal Bazaine avec l'ennemi.

Et c'est alors, s'écrie M. Gambetta, que s'échappa de nos lèvres ce cri, cette protestation que l'on nous a reprochée.

Et à ce propos, continue M. Gambetta, je proteste contre certaines imputations, et je déclare que toujours nous avons séparé l'armée de ces intrigues qui s'agitaient en dehors d'elle.

Le témoin ajoute que la délégation de Tours a toujours communiqué, jusqu'au dernier moment, avec d'autres places assiégées, entre autres Toul, Longwy, Verdun, etc.

Sur une demande de M. le commissaire du gouvernement, M. Gambetta parle d'une lettre du général Frossard, adressée à des officiers, pendant sa captivité, et dans laquelle se trouve cette phrase significative : On nous a indignement trompés à Metz, en nous présentant la France comme livrée.

M. Gambetta, député. — Dès les premiers jours de septembre, nous avons chargé M. le préfet de police de chercher des émissaires pour établir des communications avec Metz, car le gouvernement de la Défense nationale avait toute confiance dans la solidité, la résistance de l'armée de Metz et dans les talents de son commandant en chef. En présence des événements qui venaient de s'accomplir, le gouvernement du 4 septembre s'imposait, et dans toute la France, ce ne fut qu'un cri : Résister. — Or, la résistance n'était possible qu'avec le concours de l'armée de Metz et des forces nouvelles que le pays pouvait créer. On chercha donc à communiquer avec Metz par toutes les voies possibles.

M. Taschard, notre ministre à Bruxelles, eut le bonheur de rencontrer des émissaires sûrs et qui furent chargés de donner au maréchal Bazaine non-seulement connaissance de l'état politique de la France, mais encore de l'union de tous les citoyens en face de l'invasion. Il ne m'appartient pas de dire au conseil pourquoi ces tentatives n'ont pas réussi.

M. Gambetta donne ensuite, avec la permission du conseil, lecture d'une dépêche de la délégation de Tours au général Bourbaki l'engageant à n'épargner ni l'argent ni les récompenses pour faire prévenir le maréchal Bazaine qu'il eût à tenir le plus longtemps possible.

Répondant ensuite à une interrogation de M<sup>e</sup> Lachaud, M. Gambetta raconte la conversation qu'il eut avec le général Bourbaki, vers le 25 octobre. Il résulte de cette conversation, que le général Bourbaki ne parla au témoin ni de la paix, ni d'armistice, mais seulement que l'armée tiendrait jusqu'au bout, au moins 15 jours. Quelques paroles assez vives sont alors échangées entre M<sup>e</sup> Lachaud et M. Gambetta. Le défenseur proteste contre le mot insinuation et les sentiments que lui prête M. Gambetta.

M<sup>e</sup> Lachaud déclare que bientôt il parlera d'une façon si claire qu'il n'y aura pas d'insinuation possible.

M. Toustain du Manoir, capitaine au 1<sup>er</sup> tirailleurs algériens, s'est échappé, le 10 septembre, des mains des Prussiens ; il a rencontré les émissaires du Gouvernement de la Défense nationale, qui lui montrèrent la dépêche du général Le Flô au maréchal Bazaine.

M. Mangin confirme la déposition de M. Toustain du Manoir.

La séance est suspendue à 5 heures 1/4 au milieu de la plus vive agitation.

Elle sera reprise demain à midi 1/2.

Audience du 22 novembre.

La séance d'aujourd'hui ne présente qu'un intérêt restreint.

On entend tout d'abord une série d'émissaires qui ne sont pas parvenus à entrer à Metz.

Puis vient M. Risse. Il pénétra dans la place et remit une dépêche au maréchal Bazaine. Du moins il l'affirme, car le maréchal ne le reconnaît pas. M. Risse déclare qu'il a une preuve évidente de son entrée à Metz, puisque le 10 octobre il contracta un engagement volontaire dans un régiment d'infanterie.

Un autre témoin, M. Humbert, porteur d'une dépêche du colonel Massaroli pour le maréchal Bazaine, fut pris par les Prussiens qui le menacèrent de le fusiller.

On le fouilla si minutieusement que la plus simple décence empêche d'indiquer jusqu'où allèrent les perquisitions prussiennes.

## Nouvelles extérieures.

L'AFFAIRE DU *Virginus*.

On écrit de Madrid, le 15 novembre, au *Journal des Débats* :

« Vos lecteurs sont renseignés directement, par la voie des États-Unis et de l'Angleterre sur tous les incidents relatifs au conflit provoqué par la capture du vapeur *Virginus* et par l'exécution de la plupart de ses passagers et de son équipage.

» Je vous dirai seulement à ce sujet que le gouvernement de Washington ne laissera pas échapper cette occasion pour en finir avec la domination espagnole dans les Antilles, soit qu'il annexe à la république les îles de Cuba et de Puerto-Rico, soit qu'il aide ces dernières à conquérir leur indépendance.

» Dans l'un ou l'autre cas, ces colonies sont perdues à tout jamais pour l'Espagne. Il y a longtemps que cette éventualité était prévue par les hommes sérieux. A une autre époque, cette perte eût pu être compensée d'une manière avantageuse pour le Trésor public, moins obéré pourtant qu'il ne l'est aujourd'hui : les États-Unis offrirent, seulement pour la cession de l'île de Cuba, jusqu'à 500 millions de dollars. Malheureusement, l'orgueil castillan se révolta à l'idée de vendre la « perle des Antilles. »

» Plus tard, au mois de juin 1866, un banquier de Boston vint à Madrid avec la mission d'entamer des négociations dans ce même but. Celles-ci furent renouvelées en 1869, sous la régence du maréchal Serrano ; mais l'insurrection séparatiste avait modifié les offres antérieures ; néanmoins, 200 millions de dollars et un traité de commerce des plus avantageux devaient être le prix de la session.

» Le nouveau gouvernement n'était pas assez consolidé pour faire accepter par le pays cette vente, et le maréchal Prim, accusé, durant son émigration, d'avoir voulu emprunter aux États-Unis la somme nécessaire pour consommer la révolution, avec la promesse de céder l'île de Cuba aussitôt après que le succès aurait couronné son entreprise, fut le premier à protester dans les Cortès contre des négociations de ce genre.

» Aujourd'hui l'Espagne est menacée de perdre les Antilles sans compensation d'aucune sorte, et certes ce ne sont pas les volontaires de Cuba, si féroces et si courageux, quand il s'agit de fusiller des prisonniers sans défense ou des étudiants à peine sortis de l'enfance comme les malheureux qui furent exécutés à la Havane le 28 novembre 1871, qui défendront la colonie contre les forces de terre et de mer des États-Unis.

Décidément, les révolutions ne sont pas favorables à l'Espagne, et tout le monde sait que celle de 1820 fut le signal de la séparation de la plupart des possessions espagnoles dans l'Amérique du Sud et du Centre. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Saumur a eu hier, sur le Champ-de-Foire, une revue d'armes et d'équipements militaires.

La musique municipale de notre ville s'est fait entendre hier dans le square de l'Hôtel-de-Ville. A la suite du concert, les exécutants se sont rendus en jouant un pas redou-



blé à l'hôtel de Londres, et ont fêté la Sainte-Cécile dans un banquet où la plus franche cordialité n'a cessé de régner.

#### L'ÂNE DU CHARBONNIER.

Un pauvre marchand de charbon, déjà âgé, amputé d'une jambe, parcourt depuis plusieurs années les rues de Saumur en approvisionnant de combustible les fourneaux et cuisines de maintes ménagères. Malgré son infirmité, il avait commencé ce petit négoce par mener lui-même sa charrette à force de bras, jusqu'au moment où il put faire l'acquisition d'un âne. Et alors on vit chaque jour maître Aliboron portant, non pas César, mais le charbonnier et sa fortune.

Il y a quelque temps, l'humble quadrupède, qui n'était plus jeune, hélas ! passa de vie à trépas ; notre marchand, ne pouvant le remplacer, fut donc réduit de nouveau à traîner péniblement son véhicule à travers la ville.

Heureusement pour lui, il rencontra sur son chemin un homme généreux et dévoué qui, ému de sa triste position, eut l'excellent esprit de présenter une liste de souscription à différentes personnes, après s'y être inscrit lui-même, et réunit ainsi une somme assez importante. Grâce à cette collecte, le charbonnier est aujourd'hui remonté dans sa voiture, conduite cette fois par un vigoureux baudet.

Cette belle action peut sembler toute naturelle à son auteur ; mais, comme exemple, nous avons cru devoir la publier, avec l'espoir que, dans d'autres occasions, elle trouvera des imitateurs.

Le *Journal des Débats* annonce que des ordres viennent d'être donnés par le ministre de la guerre au génie militaire pour l'étude du territoire français tout entier, en vue de la défense territoriale. Ces études avaient jusqu'ici été circonscrites à la zone frontrière.

Les officiers du génie devront, en conséquence, établir des cartes indiquant principalement les voies de communication par terre et par eau existantes ou en cours d'exécution, et adresser en même temps aux bureaux de la guerre des Mémoires détaillés faisant connaître l'importance de ces voies au point de vue offensif et défensif.

Des mesures seront également prises pour que ces cartes et ces Mémoires soient révisés chaque année et tenus constamment au courant.

Des instructions ont été envoyées à tous les fonctionnaires civils par les ministres de l'intérieur et des travaux publics pour qu'ils aient à faciliter autant que possible l'exécution des travaux dont sont chargés les officiers du génie.

La liste du contingent de la classe de cette année ne sera publiée que dans la dernière huitaine du mois de décembre 1873, ou dans la première de janvier 1874.

Les jeunes gens appartenant à cette classe ont jusqu'au 15 ou 20 décembre, s'ils veulent devancer l'appel et choisir leurs régiments.

Ils devront toutefois s'assurer préalablement auprès du commandant du dépôt de recrutement que les engagements sont ouverts dans les corps où ils désirent aller.

Dans plusieurs communes, des poursuites ont été intentées contre des jeunes gens de la réserve qui quittent leur domicile sans en prévenir l'autorité militaire.

Les tribunaux n'ont pas voulu se montrer sévères ; ils ont puni ces délits d'une amende de 10 fr. ; mais il est à croire que, si le fait se renouvelait, la peine serait élevée.

Le 18 courant, un employé au ballast de la ligne du chemin de fer de Poitiers à Saumur était occupé à décharger des wagons de sable, au lieu dit La Motte-Bourbon, commune de Pouançay (Vienne). Surpris par une fausse manœuvre, il se trouva engagé sous les wagons et fut écrasé. La mort a été instantanée. Il s'appelait Delecrax.

#### CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

##### Amortissement.

Le mardi 9 décembre prochain, à une heure, il sera procédé publiquement dans

une des salles de l'administration, 8, rue de Londres, au tirage au sort de différents titres remboursables au compte de l'exercice 1873, savoir :

1° 1,922 actions dont :		
948 actions de 1852 et 974 actions de 1862.		
2° 210 obligations 4 p. 100 premier emprunt 1842.		
3° 44 obligations 4 p. 100 deuxième emprunt 1848.		
4° 10,964 obligations de l'emprunt 3 p. 100 dont :		
476 de l'émission de 1852		
412 — 1854		
476 — 1855		
541 — 1856		
1,846 — 1857		
993 — 1859		
353 — 1860		
965 — 1861		
840 — 1864		
842 — 1865		
844 — 1866		
846 — 1867		
820 — 1869		
830 — 1873		

Et 5° 774 obligations p. 3 100 de 1855 de l'ancienne compagnie du grand central, dont :

257 obligations de la série A	
257 — B	
257 — C	

Les actions et obligations sorties à ces tirages seront remboursées dans les bureaux de la compagnie à partir du 2 janvier 1874.

Le remboursement pourra être effectué à Paris, dès le lendemain du tirage, sous une retenue calculée au taux d'escompte de la Banque de France, soit 6 p. 100 l'an.

Paris, le 4 novembre 1873.

Le directeur, E. SOLACROUP.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Hier soir, le *Pauvre Idiot* a obtenu le succès que nous espérions. On a surtout applaudi M. Routier et M<sup>me</sup> Kerby ; M. Dereynes a su donner au rôle de Tony la couleur qui lui convenait.

Jeudi prochain, le public sera convié à un très-joli spectacle, composé des *Filles de marbre* et de la *Rose de Saint-Flour*.

#### Faits divers.

Les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ont été votés par 378 voix contre 340, c'est-à-dire par une majorité de 38 voix ; ce chiffre de 68 était connu depuis longtemps des gens qui étudient les profonds secrets de la kabale.

Du moment que le jour du maréchal de Mac-Mahon était arrivé, le chiffre 68 devait jouer un rôle capital dans les événements qui devaient porter au faite des dignités l'illustre vaincu de Reichshoffen.

En effet, prenons le nom de M. le président de la République *Mac-Mahon*, et mettons en regard de chacune des lettres qui le composent son numéro d'ordre dans l'alphabet ainsi qu'il suit :

M	13
a	1
c	3
M	13
a	1
h	8
o	15
n	14
	68

On voit que le total produit par l'addition des chiffres correspondant à ces sept lettres forme justement le nombre de voix qui constituent la majorité obtenue par le maréchal.

Un ballon-dépêche, lancé de Paris pendant le siège, a été trouvé au cap de Bonne-Espérance, près Natal, colonie anglaise, dans les branches d'un arbre où pendaient des lambeaux d'étoffe et de paquets de lettres.

Ces dépêches ont été recueillies par les autorités de l'endroit, qui, après les avoir ficelées et scellées, les ont expédiées au gouvernement français.

UN BŒUF ENRAGÉ. — M. François Brard labourait sur un champ qui correspond de la

route de Matha à la rivière de Prignac (Charente-Inférieure), lorsqu'il vit venir sur ses bœufs un chien à l'air malade. En effet, ce chien était enragé ; il s'élança sur un des bœufs et le mordit violemment à la lèvre supérieure. Le bœuf poussa des rugissements effroyables et fit mille efforts pour se débarrasser de son ennemi.

Sur-le-champ, M. Brard ramena son attelage à l'étable et rendit compte de l'accident au maire de sa commune.

Malgré toutes les précautions qui ont été prises, le bœuf est devenu enragé.

Son propriétaire a été obligé de le faire étrangler.

La cour d'assises de la Nièvre vient de condamner le nommé Renault, instituteur à Fleury-sur-Loir, et le nommé Jamet, fils du maire de la même commune et clerc de notaire, chacun à deux années d'emprisonnement, pour faux et manœuvres électorales, à l'occasion de l'élection du docteur Thurigny. Ces deux citoyens avaient émarginé les noms de quatorze électeurs, qui sont venus déclarer n'avoir pas pris part au scrutin.

Encore un bon point à l'actif de cet intéressant et noble animal qui s'appelle le chien de Terre-Neuve.

Nous lisons dans *l'Impartial dauphinois* :

« La famille Lassus, des environs d'Anancy, se promenait, un de ces jours derniers, sur un étang de la propriété, lorsque tout à coup un des enfants, âgé de quatre ans, se pencha et tomba dans l'eau.

» Parmi les personnes présentes, aucune ne savait nager, et l'enfant allait périr, quand un énorme chien de Terre-Neuve, appartenant à M. Lassus, se jeta à la nage et se dirigea rapidement vers l'enfant.

» Mais, à une certaine distance, on le vit hésiter et se débattre ; des herbes s'étaient liées à ses pattes et paralysaient ses mouvements.

» Les spectateurs de cette scène le suivaient des yeux, tout haletants ; mais l'intelligent animal se dégage, et, se remettant à nager, saisit l'enfant au moment où il allait disparaître, puis, le soutenant hors de l'eau, vient le déposer sur la berge.

» Des soins intelligents le firent bientôt revenir à lui. »

#### LA TERRE-DE-FEU.

Il a été annoncé ces jours derniers qu'une expédition allait être entreprise dans le but de délivrer la Terre-de-Feu des antropophages plus ou moins avérés qui vivent sur cette partie de l'Amérique méridionale.

Il est intéressant de donner sur cette contrée des détails géographiques propres à bien se rendre compte de l'importance de cet archipel qui est fort peu connu, et d'ajouter à ces renseignements quelques aperçus fort curieux empruntés aux récits des navigateurs modernes.

On a donné le nom de Terre-de-Feu à un groupe d'îles qui se trouve au sud du détroit de Magellan.

Cette dénomination, quelque peu opposée à la nature du climat, est due à un volcan qu'on remarque dans la plus grande de ces îles et qui vomit des torrents de matières embrasées au milieu de neiges éternelles. Le climat y est très-froid, cet archipel étant situé entre 52 et 56 degrés de latitude sud.

On avait cru d'abord que la Terre-de-Feu n'était qu'une seule terre ; mais on reconnut par suite qu'elle était divisée en un grand nombre d'îles montagneuses, par plusieurs passages étroits et tortueux où les courants sont très-violents, où le vent souffle avec impétuosité et où il est dangereux de s'engager. Tout navire qui tente de se frayer une voie dans ce labyrinthe ne peut que périr.

Les côtes de ces îles, horriblement dentelées et taillées à pics, sont sans cesse battues par les flots. L'aridité est désespérante. Des basaltes, des granits, jetés en désordre sur ses bords, y forment d'énormes falaises couvertes de neiges.

Cependant l'intérieur de la grande île dénommée aussi *Terre du roi Charles* est loin de présenter l'aspect désolé des côtes. On rencontre des vallées verdoyantes, fertilisées par des cours d'eau, et produisant les végétaux qui servent à l'alimentation des habi-

tants. Ces habitants, d'une stature moyenne, occupent des huttes et sont vêtus de peaux de veaux marins.

A l'extrémité sud de la dernière île du groupe de la Terre-de-Feu, dite île de l'Ermitte, est le cap qu'on désigne sous le nom de cap Horn. Ce cap a été découvert et doublé pour la première fois par le navigateur hollandais Schouten, originaire de la ville de Horn, qui voulut donner à cette terre le nom de sa ville natale (1616).

Le détroit de Magellan, resserré entre la Terre-de-Feu et la pointe extrême de l'Amérique méridionale, a été découvert en 1519 par le célèbre navigateur portugais dont il porte le nom.

Outre ces aperçus géographiques très-précis, il serait curieux de rappeler les épisodes émouvants racontés par le courageux navigateur Dumont-d'Urville, qui pénétra plusieurs fois dans le dédale de ces îles et qui traversa pour la dernière fois le détroit de Magellan, lors de son voyage autour du monde avec la frégate *Astrolabe* et la corvette la *Zélée*, en 1837.

Une particularité tout à fait intéressante du récit du célèbre navigateur français est la description qu'il donne d'un bureau de poste fonctionnant en plein océan, sans directeur, sans facteur, sans employé aucun, et dont le service est fait d'une façon si parfaite que jamais plainte n'est élevée sur une irrégularité, même la plus minime, de la part des nombreux intéressés.

Ce bureau de poste est simplement un tonneau avec un couvercle mobile, amarré à un poteau qui se dresse sur un promontoire. Dans ce tonneau, tout navire qui passe va déposer son paquet de lettres et prend le paquet de lettres à destination du pays vers lequel il fait voile.

C'est bien simple, et jamais bureau de poste ne fut et n'est probablement encore aussi bien administré que celui-là.

#### Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres, réuni samedi matin, est revenu à sa première décision. Il a décidé que le *Journal officiel* de dimanche ne contiendrait pas sa démission.

Il se présentera tel qu'il est actuellement constitué devant la Chambre pour la discussion de l'interpellation Léon Say.

Le nouveau cabinet, qui actuellement n'est pas encore arrêté, paraîtra après le résultat de l'interpellation.

Les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères, résidant à Paris, ont fait demander au Président de la République quel jour ils pourraient lui présenter leurs félicitations au nom de leurs gouvernements respectifs. Le Président a fait répondre qu'il les recevrait aujourd'hui lundi.

M. Lanfrey, ministre de France à Berne, a donné sa démission, qui a été acceptée.

Après avoir publié la note qui précède et qui émane de l'Agence Havas, le *Temps* ajoute :

« Nos renseignements confirment ceux de l'Agence Havas. Le ministère sera constitué dans l'après-midi d'aujourd'hui ; on assure que MM. de Broglie, Batbie, Magne et Desseignigny conserveraient leurs portefeuilles ; M. de Goulard serait nommé ministre de l'intérieur ; M. Mathieu-Bodet, ministre de l'agriculture et du commerce, et M. Depeyre, ministre de la justice ; pour le ministère de la guerre, on hésiterait entre le général Desvaux et le général Douay. Pour la marine, rien ne serait encore arrêté. »

D'après le *Moniteur universel*, tout le monde paraît s'accorder à penser qu'il est désirable que M. le duc de Broglie prenne le ministère de l'intérieur, ce qui ne l'empêcherait pas de conserver la vice-présidence du nouveau cabinet.

Le *Journal officiel* promulgue la loi du 20 novembre portant prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Ainsi l'Assemblée ne pourra procéder au plus tôt que mercredi prochain à la nomination, en séance publique, de la commission de trente membres chargée d'examiner les projets de lois constitutionnelles.



Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Inauguration du monument élevé par la ville de Belfort en l'honneur de ses défenseurs; l'Opéra avant l'incendie: la façade sur la rue Le Peletier et l'intérieur de la salle; l'Opéra après l'incendie; Procès du maréchal Bazaine: la salle d'audience du Grand-Trianon, vue prise des bancs des journalistes; Sidi-Mohammed-Rachim-Bogadour, khan de Khiva (quatre gravures); Pékin: première audience du corps diplomatique par l'empereur de la Chine; clôture de l'Exposition de Vienne; chargement d'un train de marchandises. — Rébus, problème d'échecs.

Un numéro spécimen, contenant le détail et les conditions des primes offertes au choix des abonnés de l'*Univers illustré*, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber, place de l'Opéra.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 21 fr. ; Six mois : 11 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.  
Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

### LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 41<sup>e</sup> fascicule, FEN à FLÉ, est en vente.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

### L'ILLUSTRATION DE LA MODE

Rue de Verneuil, 22, à Paris,

Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.

Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

L. MARC.

N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	58 50	»	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	820	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	280	»	2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	82 85	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	640	»	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	435	»	16 25
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	Crédit Mobilier	357 50	»	12 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	345	»	3 75
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	540	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	92 70	»	4 5	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	92 50	»	4 5	Est, jouissance nov.	493 75	»	»	Orléans	278	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	888 75	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	279	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	410	»	»	Midi, jouissance juillet.	610	»	2 50	Est	276 75	»	»
— 1865, 4 %	445	»	»	Nord, jouissance juillet.	1027 50	»	7 50	Nord	282 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	288 50	»	50	Orléans, jouissance octobre.	827 50	»	»	Ouest	273 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250 50	»	1 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	10	Midi	274	»	»
Banque de France, j. juillet.	4430	»	30	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	255	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	535	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	712 50	»	2 50	Vendée	228	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	450	»	5	Société Immobilière, j. janv.	13	»	1				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etude de M<sup>e</sup> DUPUY, notaire à Montsoreau.

### FONDS A PLACER

Sur hypothèque.

S'adresser à M<sup>e</sup> Dupuy, notaire à Montsoreau.

### A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située sur les bords de la Loire.

S'adresser à M<sup>e</sup> Dupuy, notaire à Montsoreau. (476)

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

### ADJUDICATION DE FOURNITURES

### D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général, pendant l'année 1874.

Le vendredi 5 décembre 1873, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1874 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1<sup>re</sup> SECTION. Viande;
- 2<sup>e</sup> id. Beurre, œufs;
- 3<sup>e</sup> id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin;
- 4<sup>e</sup> id. Huile de colza, chandelles, bougies;
- 5<sup>e</sup> id. Bois de sapin;
- 6<sup>e</sup> id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff ou de Merthyr (Angleterre), charbon de terre de la même provenance, en briquettes.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé

de pouvoirs dont la procuration notariale sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n<sup>o</sup>*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (445)

### A AFFERMER

Et pour la Saint-Jean 1874.

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE TILBURY dit DEMI-TANDEM

S'adresser au concierge, place de la Billaige, 26. (477)

### A VENDRE

D'OCCASION.

UN ENTOURAGE EN FER, de 14 à 15 mètres de longueur sur 80 centimètres de hauteur, pour bassin de jardin. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

D'OCCASION.

### QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

### A VENDRE

D'OCCASION.

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

### GEORGES DESPRIN

JARDINIER-PATICIEN,

Rue de la Maremaillet,

SAUMUR,

Se charge de l'établissement et de l'entretien des jardins d'agrément et fruitiers et de la fourniture de tous les arbres et arbustes. (451)

### MARTORELL

JARDINIER,

Ancienne route d'Angers,

SAUMUR,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir comme jardinier fleuriste et pépiniériste.

Il s'occupe tout particulièrement des jardins anglais, paysagés et autres, d'après un nouveau système, présenté à l'Exposition de 1867.

Il tient un assortiment des plus complets d'oignons à fleurs, jacinthes, tulipes, etc.; rosiers et arbustes de diverses variétés.

Il se charge de la taille des arbres et de fournir les articles dont on peut avoir besoin.

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE

### JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

## SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE

Guide pour leur traitement : 2 fr. — 7,000 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D<sup>r</sup> GUERIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

## DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

### DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHERIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture, Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n<sup>o</sup> 4, maison des 100 Louis d'Or, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.